Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260205-DCM_08_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 29 janvier 2026

Présents : M. Bernard PIEDVACHE, Mme Sylvie ROUSSIN, M. Hubert GUINARD, Mme Éliane BERTHELOT, M. Olivier LUCE, Mme Carole THOUAULT, M. Anthony ROUAULT, M. Vincent GUILLEUX, M. Bernard DANIEL, M. Frédéric GARCIA, Mme Mélina LEFEUVRE, Mme Carole HEMERY, Mme Hélène BRIGNOU, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Catherine KINDROZ, M. Michel THOUAULT, Mme Pauline REQUINTEL

Excusés: M. Olivier DAVENEL, M. Pascal GRELICHE

Pouvoirs : M. Olivier DAVENEL donne pouvoir à Mme Catherine KINDROZ.

Secrétaire de séance : M. Bernard DANIEL

08-2026 Finances publiques : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'avis de la commission des Finances,

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Sous la présidence de Madame Sylvie ROUSSIN, 1ère adjointe, le Conseil municipal examine le CFU 2025 du budget principal de la commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes	1 729 098.27 €
Dépenses	1 441 248.79 €
Excédent 2025	287 849.48 €
Excédent reporté	628 481.13 €
Excédent consolidé	916 330.61 €

Investissement

Recettes	1 518 614.13 €
Dépenses	1 508 001.12 €
Excédent 2024	10 613.01 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique du budget Commune 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 06/02/2025

Le Secrétaire de séance
Bernard DANIEL

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE